que collectivement, à mieux répondre aux besoins de développement de leurs populations. Ce faisant, le Canada contribuerait à la croissance économique et au mieux-être social, les fondements mêmes de la stabilité politique.

Depuis la création de l'ASEAN il y a près de seize ans, nous avons été impressionnés par sa croissance non seulement en tant que moteur du progrès économique et social, mais aussi en tant que facteur important de paix et de stabilité. Ce rôle est devenu particulièrement évident durant les années qui ont suivi les victoires communistes en Indochine et plus particulièrement encore depuis l'occupation vietnamienne du Cambodge. La volonté commune manifestée par les pays membres de l'ASEAN de relever ces défis a mérité à l'Association le respect et l'appui de la communauté internationale dans son ensemble.

Convaincu, donc, de la contribution que l'ASEAN peut elle-même apporter à la paix et au développement dans la région, le Canada maintient son engagement en faveur d'une coopération économique accrue avec l'Association. Cet engagement s'est d'ailleurs concrétisé avec l'Accord de coopération économique que le Canada et les pays membres de l'ASEAN ont signé le 25 septembre 1981 et qui est entré en vigueur l'an dernier. Vous vous réunissez ici, aujourd'hui et demain, pour promouvoir et passer en revue les diverses activités de coopération envisagées aux termes de cet accord. Je vous souhaite tout le succès possible dans cette entreprise, et je puis vous assurer de la pleine et entière collaboration des officiels canadiens avec qui vous travaillerez.